

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF452

présenté par

M. Sorre, Mme Lenne, M. Cabaré, M. Travert, M. Krabal, M. Blanchet, M. Batut, M. Claireaux,
Mme Sarles, M. Ardouin, M. Cazenove, Mme Melchior, M. Buchou, M. Thiébaut, Mme Krimi et
Mme Pascale Boyer

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

I. - Pour les dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués dans le cadre d'une collecte exceptionnelle entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2020, destinée à compenser les pertes liées à la crise sociale et économique du printemps 2020 et réalisée par les organismes éligibles à la réduction de l'impôt sur le revenu pour don au titre de l'article 200, 1 du Code général des impôts, le taux de la réduction d'impôt prévue à l'alinéa 1^{er} du même 1 est porté à 75 %. Ces versements sont retenus dans la limite de 1000 €. Il n'en est pas tenu compte pour l'application de la limite de 20 % du revenu imposable mentionnée au même 1^{er} alinéa du 1.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir une collecte exceptionnelle entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2020, pour les personnes physiques soumises à l'impôt sur les revenus, il s'agit d'augmenter de façon provisoire le taux de réduction d'impôt prévu à l'article 200, 1 du CGI de 66 à 75 % du montant des versements dans la limite d'un montant unitaire de 1000 euros.

Ce régime dérogatoire a été mis en place à la demande du Président de la République la première fois pour soutenir la collecte de dons au profit de Notre-Dame avec le succès qu'on lui connaît puisqu'à ce jour 952 millions d'euros ont été collectés dont plus de 25,8 millions d'euros sont issus des 236 146 « petits » donateurs, majoritairement des particuliers, qui ont versé en moyenne 109 euros chacun via ce dispositif.

Sans nul doute, la crise que nous traversons actuellement demande un dispositif au moins comparable pour soutenir l'effort de générosité des particuliers. Un effort qui sera d'autant plus

nécessaire de stimuler que les français estiment à 65% que la pandémie aura des conséquences financières importantes sur le revenu de leur foyer.